



4B. Liste des emplacements réservés

Liste des emplacements réservés au titre des articles L.151-41-1 à L.151-41-2 du Code de l'Urbanisme

Numéro	Nom	Bénéficiaire	Largeur moyenne/ surface approximative
Infrastructures			
1	Elargissement RD 554	Département	11 m
2	Elargissement et prolongement de l'impasse des Basses Tourettes (village)	Commune	4 m
3	Création d'une voie de liaison entre l'impasse des Basses Tourettes et l'avenue Thyde Monnier	Commune	4 m
4	Création d'une voie de liaison entre l'impasse des Basses Tourettes et le lotissement du Val Gapeau	Commune	4 m
5	Elargissement du chemin des Lingoustes	Commune	6 m
6	Elargissement du chemin de la Peyranne et aire de retournement	Commune	5 m
7	Elargissement du chemin de Guiran	Commune	6 m
8	Création d'une voie de liaison entre le lotissement des Claux et le chemin des Guirans	Commune	6 m
9	Elargissement et aménagement du chemin Laurent Moutton jusqu'au chemin des Aiguiers	Commune	8 m
10	Elargissement de la route de Valaury	Commune	8 m
11	Elargissement des Gréoudelières	Commune	6 m
12	Elargissement du chemin des Sénès de Valaury	Commune	6 m
13	Elargissement du chemin du Pied de Lègue	Commune	6 m
14	Création d'une voie de liaison entre le chemin des Rigaous et l'impasse des Pieds de Lègue	Commune	6 m
15	Aménagement d'un cheminement doux de la Fontaine du Thon à la calade	Commune	3 m
16	Elargissement du chemin des hubacs et prolongement jusqu'à la poste forestière	Commune	6 m
17	Elargissement du chemin des Salles	Commune	6 m
18	Création d'une voie de liaison entre le chemin des Rouvières et le chemin des Salles	Commune	6 m
19	Elargissement du chemin des Faraches et aires de retournement	Commune	6 m
19a	Création d'une voie de liaison entre le chemin des Faraches et le chemin des Rouvières	Commune	5 m
20	Création d'une voie de liaison entre le cimetière de Valaury et le chemin des Pourraques	Commune	5 m
21	Elargissement du chemin du cimetière de Valaury	Commune	4 m
Superstructures			
22	Extension du cimetière de Valaury et création d'espaces verts	Commune	1 210 m ²
23	Création d'espaces verts	Commune	775 m ²
24	Aire de stationnement de l'Hoir	Commune	1 215 m ²
25	Espaces Verts Réservés	Commune	4 050 m ²
26	Création d'un cheminement piétonnier	Commune	3 m
27	Elargissement de la route forestière	Commune	6 m
28	Elargissement de l'avenue de Valaury	Commune	6 m

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41-4 du Code de l'Urbanisme

N° de la servitude	Localisation	Programme de logements	Superficie approximative
MS-01	L'Arbitelle	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 100% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	2 920 m ²
MS-02	Avenue du 8 Mai 1945	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	3 330 m ²
MS-03	Rue des écoles / avenue Jean Moulin	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	3 270 m ²
MS-04	Les Faraches	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	5 750 m ²
MS-05	Truebi	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	8 280 m ²
MS-06	Les Lingoustes	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	3 960 m ²
MS-07	Les Bas des Guirans	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	17 160 m ²
MS-08	Rue des Vergers	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	1 570 m ²
MS-09 (9a-9b)	Les Bendelets	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	1 130 m ² 230 m ²
MS-10	Village	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 100% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	1 840 m ²
MS-11	La Garnière	Opération dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 80% de la surface de plancher. Au moins 20% de PLAI	1 950 m ²